

L'espace multi-sports est opérationnel et en libre accès

L'aménagement d'un city parc, ou espace multi-sports, était l'un des projets de la municipalité. Il est ouvert à tous depuis le 8 août. On peut y accéder librement pour jouer au foot, au basket, au hand, au volley, au badminton et au mini-tennis, rien que ça !

Situé à proximité du complexe sportif et du bâtiment dédié à l'enfance et à la jeunesse, l'espace multi-sports a été aménagé en quelques jours par la société Casal Sports. Désormais, tous les Hallennois qui souhaitent jouer à des sports de ballons peuvent utiliser le nouvel équipement en toute sécurité et tranquillité. L'espace offre ainsi des poteaux, des grilles métalliques rouges et blanches, mais aussi des filets pare-ballons. Il est aussi très pratique puisqu'il offre peu de surfaces pleines et une structure en métal très robuste. Le filet central, amovible, n'est pas installé car il sera certainement géré par le service jeunesse à la rentrée. Le revêtement est, quant à lui, fait d'une pelouse synthétique recouverte d'un sable spécifique. *« En se tassant, ce sable ne se verra presque plus et rendra la surface de jeu – 25 mètres sur 13 – très agréable pour les sportifs. »*, déclarait Jean-Marc Lecompte, adjoint au maire chargé du sport, dans un article paru dans *La Voix du Nord*. L'espace multi-sports est équipé d'une entrée avec un portillon, de deux panneaux de basket, de deux buts pour le foot et le hand. Il reste maintenant les extérieurs à terminer.



Des règles à respecter

La structure est conçue et destinée à la pratique de plusieurs sports de ballons. Un panneau rappelle les consignes à respecter :

- l'équipement n'est pas prévu pour les enfants de moins de 3 ans,
- la commune décline toute responsabilité si le terrain était utilisé anormalement,
- il est interdit de pratiquer le football avec des chaussures à crampons,
- il est interdit de grimper sur la structure ou les filets,
- il est interdit de se suspendre aux cercles,

- il est interdit de porter des bijoux,
- il est interdit de circuler en deux roues,
- il est interdit de jeter des gravats, pierres ou tout autre objet.

En cas de problème ou d'anomalie, merci de contacter la Mairie au 03 20 17 20 40.

